

## PROTOCOLE SANITAIRE – ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Suite au “Protocole Sanitaire - Guide relatif à la réouverture et au fonctionnement des collèges et des lycées” transmis, début mai, par les autorités de l’EN, voici une présentation du document de référence pour l’accueil des élèves au sein de la Cité Scolaire.

Dans la mise en œuvre sur le terrain de ce protocole, il y aura des aménagements en fonction du nombre d’élèves et des personnels présents et l’évolution des conditions sanitaires. Ces aménagements seront communiqués aux personnels, aux parents d’élèves, aux élèves par la messagerie PRONOTE et la mise à jour sera disponible sur le site ENT de l’établissement.

**Notre protocole s’inscrit dans le cadre du protocole national, à travers ce document nous déclinons et précisons sa mise en œuvre à la Cité Scolaire. Il repose sur les 5 fondamentaux**

- **le maintien de la distanciation physique,**
- **l’application des gestes barrières,**
- **la limitation du brassage des élèves,**
- **le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels,**
- **la formation, l’information et la communication**

**Tous les déplacements se font dans le calme, sans courir, si des personnes se croisent chacune se met à droite dans le sens de son déplacement.**

Nous insistons quant à l’accueil des élèves

- Avant de se rendre à la Cité Scolaire, les parents pour leurs enfants et les personnels sont invités à prendre leur température. En cas de symptômes (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc) ou de fièvre (37,8°C), ils ne viennent pas à la Cité Scolaire et préviennent de leur absence.
  - o **Les parents s’organisent pour venir, si nécessaire, chercher leur enfant à la Cité Scolaire**
- Les parents donneront à leurs enfants des mouchoirs à usage unique (poubelle dans chaque classe)
- Les élèves qui prennent leur repas à la Cité Scolaire apporteront une gourde

Le “protocole sanitaire – organisation pédagogique” a été présenté lors du CHS-CT le mardi 12 mai à 18h00. Les espaces aménagés dans le respect du Cadre Sanitaire figurent sur les plans joints en annexe. Des fiches thématiques liées à l’entretien sanitaire avec les obligations de chacun sont jointes en annexe.

L’accès des parents, des personnes extérieures à l’établissement : prendre RDV ou se présenter à l’entrée de l’établissement et attendre l’autorisation donnée par un membre de l’équipe de direction.

En cas d’alerte incendie, les points de rassemblements sont ceux qui sont définis dans le plan d’évacuation. En cas d’intrusion (évacuation ou confinement) ou en cas d’alerte pour confinement de l’établissement, les procédures sont celles d’usage. Une vigilance particulière est assurée pour le respect des distances.

## 1. Port du masque

### **Port du masque obligatoire pour toutes les personnes**

Son utilisation est la règle pour tous les adultes de l'établissement en présence d'élèves (décret du 11 mai 2020).

Les élèves se rendent à l'établissement avec un masque. En cas d'oubli, l'élève est admis et se rend dans la salle 006 située à la Vie scolaire dans l'attente de la venue de ses parents (si l'établissement possède des masques en réserve un masque sera donné à l'élève).

### **Avant d'entrer dans l'établissement, l'élève met son masque.**

- Distribution de masques pour tous les personnels (par les autorités de tutelle respective)
- Les parents fournissent à leur enfant :
  - o Elève externe : 1 masque le matin et 1 autre masque l'après-midi
  - o Elève DP : 2 masques au minimum.

En cas de difficulté pour fournir un masque, les parents prennent l'attache du service d'infirmerie.

Si, de façon délibérée, l'élève ne respecte pas les gestes barrières dont le port du masque, il est pris en charge par la Vie Scolaire. La famille est contactée et elle vient chercher, dans les meilleurs délais, son enfant.

## 2. Accueil des personnels

- Accès par le parking sous terrain – 1<sup>er</sup> escalier en entrant dans le parking
  - o Pour monter utiliser l'escalier côté Ouest (cour de récréation) – Escalier A
    - Gel hydro-alcoolique sera disponible : palier à côté de la MDL (Maison Des Lycéens)
  - o Pour descendre, utiliser l'escalier côté Est
- Accès à pied : entrée par la loge d'accueil – gel hydro-alcoolique disponible
- Si nécessaire protocole de désinfection, exemple : salle ordinateur pour les enseignants est aménagée / nombre de postes accessibles
- La salle des personnels est aménagée en fonction des directives du protocole sanitaire de l'EN
  - o Nombre de places assises, disposition des tables
  - o L'utilisation "micro-ondes et cafetière" est proscrite dans le protocole sanitaire nationale
- Des salles spécifiques, disposées en salle de réunion, seront accessibles afin que les enseignants puissent se réunir (salle 001 et salle de réunion) – nécessité de réserver ces salles auprès de la loge
  - o Matériel de désinfection : avant et après chaque utilisation d'une place occupée

## 3. Arrivée des élèves à l'établissement

- **Arrivée en transport scolaire**
  - o **OBLIGATION DE PORTER UN MASQUE (un masque sera proposé à l'élève par le transporteur)**
  - o La montée et la descente se feront par la porte arrière (protocole transport du CD 38)
  - o Un siège sur deux sera visiblement condamné dans chaque véhicule, avec une répartition homogène sur l'ensemble du véhicule
  - o Arrivée à la Cité Scolaire : **Ouverture des portes du bus quand tous les élèves du bus précédent sont descendus**

- **Arrivée à pied ou en vélo**
  - Accueil par un AED (portail piéton ouvert)
  - Pour permettre la dépose du vélo le portail vélo sera ouvert
  
- **Pour tous les élèves**
  - Entrée par la loge, dès l'entrée du bâtiment-
    - Suivre la signalétique
      - A droite escalier D : niveau 6<sup>ème</sup>
      - A gauche escalier C : niveau 5<sup>ème</sup>
      - Respecter le marquage au sol pour le gel hydro-alcoolique à disposition
  - L'élève se rend dans sa salle de classe (pas de passage en cours de récréation)
  - Les élèves n'ont pas accès à leur casier situé dans le hall
  - Les portes des salles de cours sont ouvertes
  - Les AED sont présents dans les couloirs et veillent au respect de la distance physique
  - Les enseignants accueillent les élèves en classe

#### 4. Accueil des élèves en classe

- ***“Un accueil est assuré .... au profit des enfants de trois à seize ans des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et à la continuité de la vie de la Nation”*** (art. 10 du décret n° 2020-545 du 11 mai 2020, nous maintenons donc cet accueil mis en place depuis le début du confinement
  - ***Pour les élèves cités ci – dessus : 2 possibilités***
    - ***Leur groupe classe est accueilli à la Cité Scolaire : ils sont avec leurs camarades de classe***
    - ***Leur groupe classe n'est pas accueilli à la Cité Scolaire : Poursuite de l'accueil mis en place depuis le début du confinement - accueil en salle 308 et/ou salle d'étude avec les AED***
  
- Accueil à compter du 18 mai des élèves de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup>, groupe réduit à un maximum de 15, en fonction de la superficie de la salle de classe le nombre d'élèves peut être réduit (ex : salles d'une superficie de 52 m<sup>2</sup> donc 14 élèves maxi).
- Les élèves d'un même niveau seront accueillis dans des espaces dédiés.
- Toutes les salles de classe occupées sont équipées de gel hydro-alcoolique et d'un kit de désinfection
- Au cours de cette première période les salles spécialisées ne seront pas accessibles
- Organisation générale / classe
  - Par jour : une salle pour chaque groupe
  - Les élèves restent dans la salle de cours, les professeurs se déplacent
  - Chaque enseignant dispose d'un kit (marqueurs tableau blanc et brosse spéciale tableau blanc)
  - Les élèves restent à leur place (sauf demande de l'enseignant, dans ce cas utiliser le matériel de désinfection pour la table) sachant que l'élève déplacera sa chaise
- Aménagement de la salle de classe :
  - 1<sup>er</sup> rang supprimé afin de respecter la distance recommandée entre les élèves et l'enseignant
  - Si tables individuelles : 15 tables par salle de classe et si tables de deux : une seule chaise par table
  - Les tables et chaises en trop sont retirées des salles de classe
  - Impossibilité d'ajouter du mobilier (chaise, table, ...)

## 5. Circulation des élèves

- Tous les déplacements se font dans le calme, sans courir
- Déplacements en étant toujours à droite (dans les couloirs ou dans les escaliers)
- Respect des distances - présence de personnels AED dans les lieux de circulation (couloirs et paliers)
- Respect de la signalétique mise en place (sens de circulation, marquage au sol / au respect de la distanciation physique, ...)
- Utilisation d'un escalier spécifique selon le niveau de classe
- N'utiliser la rampe d'escalier qu'en cas de nécessité (désinfection fréquente dans la journée)

## 6. Sortie des élèves

- Avant de quitter l'établissement, mise à disposition de gel hydro-alcoolique
- **Départ en bus**
  - o Suivre les consignes données par la personne présente dans le bus
- **Départ à pied ou vélo**
  - o Le portail vélo sera ouvert

## 7. Salle de Restauration – capacité dans le respect du protocole : 116 places (voir photo)

**L'implantation des tables et chaises respecte les distances nécessaires donc interdiction de les déplacer.**

Temps scolaire avec une pause méridienne de 2 heures par niveau (possibilité pour les externes de rentrer à la maison). Le repas se prend nécessairement dans la salle de restauration.

**Semaine du 18 mai : les élèves viennent à la Cité Scolaire avec un repas froid fourni par la famille  
A partir du 25 mai**

- **repas froid préparé par la Cuisine Centrale Mutualisée de Voiron.**
- **Carte de self obligatoire pour pointage par le service intendance**
- Entrée au restaurant scolaire par niveau (exemple : 12h00 pour les 6<sup>ème</sup> et 13h00 pour les 5<sup>ème</sup>)
  - o Appel par un AED par classe des élèves qui sont dans la cour de récréation
- Obligation de se laver les mains à l'entrée de la salle de restauration
- Les élèves apportent leur gourde
- Points de vigilance :
  - o L'utilisation des micro-ondes est proscrite
  - o L'échange de nourriture est interdite
  - o L'usage des cruches à eau est interdit
  - o Un flacon de gel hydroalcoolique est placé près de la fontaine à eau pour assurer la sécurité sanitaire de l'utilisateur
- Les premiers élèves vont s'asseoir au fond de la salle de restauration (réduire au minimum le croisement des élèves)
- A la sortie de la salle de restauration des poubelles seront disponibles
- Lavage des mains à la sortie de la salle de restauration (lavabos en face de la salle de restauration)

## 8. Cour de récréation – Sanitaires

### Récréation

- Un seul groupe classe descend à la fois (AED présent dans les lieux de circulation)
- Les enseignants accompagnent les élèves jusqu'au hall désigné pour le niveau de classe
- Dans le hall : un AED prend en charge le groupe classe
  - o Passage aux toilettes pour se laver les mains
- Pour chaque niveau de classe : un hall et la ½ de la cour sont ouverts
- Pas d'accès aux salles foyer collège
- Utilisation des bancs est proscrite (rubalises)
- Personnels en nombre pour le respect des règles de distanciation
- Fin de la récréation (sonnerie) : les élèves sortent du hall
  - o Les groupes classes rentrent les uns après les autres (AED qui veille au flux des élèves)
  - o Passage aux toilettes pour se laver les mains
- Les élèves se rendent en classe, AED présent dans les couloirs
- Les enseignants accueillent les élèves en classe

### Sanitaires

- Les portes principales d'accès aux sanitaires sont enlevées
- Nombre d'élèves est réduit en fonction de la taille des sanitaires (2 à 3 élèves)
- Utilisation de savon et papier pour se sécher les mains

## 9. Organisation pédagogique

- Déroulement d'une journée type
  - o 8h00 – 9h45 : Temps d'enseignement – 1h45
    - 9h45 – 10h15 : Temps de récréation
  - o 10h15 – 12h00 : Temps d'enseignement – 1h45
    - 12h00 – 14h00 : Pause méridienne (repas et récréation)
  - o 14h00 – 15h15 : Temps d'enseignement – 1h15
    - 15h15 – 15h45 : Temps de récréation
  - o 15h45 – 17h00 : Temps d'enseignement – 1h15
- La répartition en groupe classe est faite en fonction du nombre d'enseignants et d'élèves présents dans le respect des contraintes sanitaires
  - o Réalisation d'un module sur deux jours : (1 module : lundi et jeudi et 1 module mardi / vendredi)
    - Lundi : ½ des élèves inscrits en 6<sup>ème</sup> et ½ des élèves inscrits en 5<sup>ème</sup>
    - Mardi : les autres ½ des élèves inscrits
- Pas de mise en place de section sportive scolaire et de classe à possibilité d'aménagement horaire
- Classe CHAM : heure d'instrument se réalise en "visio" en dehors des heures de classe
- EPS (Education Physique et Sportive)
  - o Pas d'utilisation des vestiaires et des douches (les élèves viennent avec une tenue de sport adaptée)
  - o L'utilisation du gymnase est interdite
  - o Contenus et matériel
    - Aucun jeu de ballon, sports collectifs ou sports de contact
    - Pas d'utilisation (ni prêt) de matériel pouvant être utilisé par tous
  - o Poursuite possible du cycle randonnée pour les élèves de 5<sup>ème</sup>

## 10. Infirmierie – Suspicion de COVID19

- En référence au protocole national
- Le chemin d'accès à l'infirmierie est matérialisé (pas de croisement – suivre la procédure "marche en avant")
- Accueil possible à l'infirmierie pendant le temps de récréation
  - o Autorisation donnée par l'AED présent dans le hall
  - o **Les élèves ne se rendent pas à l'infirmierie sans autorisation**
- Salle d'accueil spécifique : salle 127
  - o Prise de température (si température supérieure à 37,8°C - isolement et attente de la venue des parents)
- Si nécessité, une salle de confinement est prévue

## 11. Information et formation

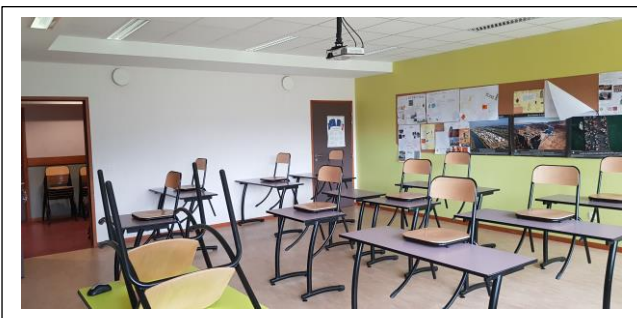
- Transmission du protocole aux personnels et transmission aux parents et aux élèves
- Présentation du protocole lors du CHS-CT
- Diffusion du protocole aux partenaires et aux autorités
- Jour de la reprise
  - o Diffusion sur les écrans des mesures barrières et mesures prises sur l'établissement
  - o Présentation à la 1<sup>ère</sup> heure de cours par le service médico-social des gestes barrières
  - o Rappel par le professeur des mesures prises sur l'établissement

**RAPPEL : les modalités d'accueil sont amenées à évoluer en fonction du nombre d'élèves et des personnels amenés à revenir au collège et en fonction de l'évolution de la situation sanitaire**

En vous remerciant de votre lecture, bien cordialement

JC BECK

Salle de classe aménagée



Salle de restauration aménagée

